Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 085-218502342-20221216-2022 088-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents:

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absents:

M. Jean-Claude CRETON et Mme Laure BURGAUD

Absents ayant donnés procuration :

M. Grégory JOLIVET donne procuration à M. Bruno LEROY Mme Amélie RIVIÈRE donne procuration à M. Pierre-Jean ÉVEILLÉ Mme Murielle LIZÉ-MICHAUD donne procuration à Mme Virginie BERTRAND

A été désigné secrétaire :

M. Miguel CHARRIER

SERVICE AFFAIRES SPORTIVES

DÉLIBÉRATION N°2022_088 DU 15 décembre 2022

OBJET: Mise en place du service « Monts Sports Santé »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Rapporteur: Mme Virginie BERTRAND, adjointe au Maire.

EXPOSÉ

La Commune de Saint-Jean-de-Monts souhaite mettre en place un parcours d'activités physiques et sportives dans le cadre d'un nouveau service baptisé « Monts Sports Santé » qui sera encadré par le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Afin de soutenir cette initiative, le CDOS Vendée participe financièrement à ce dispositif selon les dispositions de la convention annexée à la présente délibération.

Ce dispositif repose sur un parcours santé développé par des partenaires locaux qui adhéreront au règlement intérieur, ce qui fera l'objet d'une convention pour chacun de ces partenaires.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur de « Monts Sports Santé » ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le CDOS Vendée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec les partenaires qui souhaitent adhérer au dispositif.

Saint Jean de M

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 085-218502342-20221216-2022_088-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le seize décembre deux mille vingt-deux.



Miguel CHARRIER

Le Maire

Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE : COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET L'AFFICHAGE,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.